



Inspection Pédagogique  
du 2<sup>nd</sup> degré

VR/IPR/LA  
n° -3211/2014-0295

Affaire suivie par  
Lionel AMATTE  
Chargé de mission  
d'inspection  
Éducation Physique et  
Sportive

Bureau 105  
Téléphone  
(687) 26 62 21  
Fax  
(687) 26 62 07  
Mél.  
inspection.eps@ac-noumea.nc

1, avenue des  
Frères Carcopino  
Immeuble Flize  
BP G4  
98848 Nouméa Cedex

<http://eps.ac-noumea.nc>

Nouméa, le 22 avril 2014

Le Vice – Recteur,  
Directeur général des enseignements de la Nouvelle-  
Calédonie.

A

Mesdames et messieurs les principaux des collèges  
publics.

Mesdames et messieurs les principaux des collèges  
privés.

*Sous-couvert de messieurs les directeurs de l'alliance scolaire  
de l'église évangélique et de la direction diocésaine de l'école  
catholique.*

Mesdames et messieurs les Proviseurs des Lycées  
Professionnels ou Annexe de Lycées Professionnels de  
l'enseignement public scolarisant des élèves de 3<sup>ème</sup>.

Mesdames et messieurs les Proviseurs des Lycées  
Professionnels de l'enseignement privé scolarisant des  
élèves de 3<sup>ème</sup>.

*Sous-couvert de messieurs les directeurs de l'alliance scolaire  
de l'église évangélique et de la direction diocésaine de l'école  
catholique.*

Monsieur le Proviseur du lycée Jean-Marie Gustave LE  
CLEZIO (Port-Vila).

Monsieur le Proviseur du Lycée agricole DO NEVA.  
*Sous couvert de Monsieur le Directeur de la Direction de  
l'Agriculture de la Forêt et de l'Environnement.*

**Objet :** Gestion et validation des notes d'EPS au Diplôme National du Brevet session 2014  
avec l'utilisation du logiciel académique GEBEPS.

**Réf :** Arrêté du 9 juillet 2008 paru au BO n°6 du 28.08.2012, BO spécial n°5 du 19.07.2012 et  
Note de Service n°2012-96 du 22.06.2012.

**Toutes ces informations sont disponibles sur le site EPS disciplinaire à l'adresse :**  
**<http://eps.ac-noumea.nc/>**

La Commission Académique d'Harmonisation des Notes (CAHN) a validé la quasi-totalité  
des dossiers d'établissement dans le cadre de la certification EPS au DNB, selon les  
modalités du texte de référence précité.

Quatre établissements sur soixante doivent encore fournir des documents au service de  
l'Inspection Pédagogique EPS pour valider leur dossier.

Comme pour la session précédente, votre équipe pédagogique doit maintenant utiliser le  
logiciel GEBEPS 2014, mis à sa disposition sur le site disciplinaire à l'adresse :



2 / 2

<http://eps.ac-noumea.nc/spip.php?article127> , pour finaliser la validation des dossiers après l'envoi éventuel des documents complémentaires demandés par CAHN.

Le fichier nommé : « protocole » doit être renvoyé à l'adresse [inspection.eps@ac-noumea.nc](mailto:inspection.eps@ac-noumea.nc) au plus tard **le 06 juin 2014**.

En fin d'année scolaire, et au plus tard **le 12 novembre 2014**, il est également demandé aux équipes pédagogiques EPS de transmettre un deuxième fichier d'extraction des notes à cette même adresse, afin que la CAHN puisse réaliser les études statistiques académiques et leur harmonisation.

**Nouveauté 2014 :**

Dans le cadre de la dématérialisation des documents et du traitement des données statistiques, une application web est en cours de création par les services académiques. Celle-ci remplacera à terme l'utilisation du logiciel GEBEPS. Cette session 2014 devrait être contrainte par l'utilisation des deux outils (GEBEPS 2014 et application web).

L'inspection pédagogique régionale reste à votre écoute pour des demandes complémentaires de renseignements.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie  
Directeur général des enseignements

  
Patrick DION